

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**GEHRIGGROUP**  
Professional Solutions

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Aqualyt San-Forte (31080549)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Détergent sanitaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Gehrig Group AG

Rue :

Bäulerwisenstrasse 1

Code postal/Lieu :

8152 Glattbrugg

Téléphone :

+41432115656

Télécopie :

+41432115699

Contact :

chemie@gehriggroup.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264

Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient PARFUM. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

ACIDE CITRIQUE ; N°CE : 201-069-1; N°CAS : 77-92-9

Poids :

5 - 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] :

Eye Irrit. 2 ; H319

ACIDE SULFAMIDIQUE ; N°CE : 226-218-8; N°CAS : 5329-14-6

Poids :

5 - 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] :

Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412

AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ; N°CE : Polymer

Poids :

1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] :

Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

agents de surface non ioniques

< 5 %

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

parfums

< 5 %

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Rincer abondamment avec de l'eau.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.). Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Jet d'eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Extincteur à sec

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible sous conditions normales.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Autres informations, restrictions et dispositions légales À observer : Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conserver sous clé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage: 5 - 30 °C. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 10/12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

#### Ne pas stocker ensemble avec

Tenir à l'écart de: alcalies (bases).

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 2.5 ans

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(l)

Remarque : Y

Version : 07.06.2018

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection individuelle**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection yeux/visage**

Utiliser des lunettes de protection ou de protection face à la EN 166.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques conformément à la norme ISO EN 374-1:2016: type A ou B, résistance à la perméation (résistance à la rupture): > 30 minutes. Matériau: nitrile. Épaisseur de la couche >= 0,38 mm. Gants recommandés: Sol-Vex 37-675 (type A, épaisseur de la couche de 0,38 mm, produits chimiques d'essai utilisés: J, K, L, O, P, T) ou Sol-Vex 37-185 (type A, épaisseur de la couche de 0,56 mm, produits chimiques d'essai utilisés: A, G, J, K, L, P, T). Ces données se fondent sur les informations du fabricant. Il convient de noter qu'en pratique, la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte que la durée de perméation déterminée selon la norme EN 374 (à cause des nombreux facteurs d'influence tels que la chaleur). La durée d'utilisation des gants peut être prolongée considérablement s'ils sont régulièrement lavés à l'eau savonneuse ou s'ils sont au minimum rincés sous l'eau courante du robinet une fois le travail effectué.

**Protection corporelle**

Porter un vêtement de protection approprié à la EN 14605, EN 20344, EN 20345: protection approprié et des bottes.

**Protection respiratoire**

EN 143, EN 14387. néant, à l'utilisation appropriée

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État : Liquide

Couleur : vert

Odeur : caractéristique

**Données de sécurité****Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :**

( 1013 hPa )

non applicable

**Point éclair :**

non applicable

**Pression de la vapeur :**

( 50 °C )

non applicable

**Densité :**

( 20 °C )

1.08 g/cm<sup>3</sup>**Test de séparation des solvants :**

( 20 °C )

non applicable

**Solubilité dans l'eau :**

l'eau-soluble bonne

**Valeur pH :**

( 20 °C / 5 g/l )

4.3

**Viscosité :**

( 5 °C )

env.

632 mPa.s

**Viscosité :**

( 20 °C )

env.

572 mPa.s

**9.2 Autres informations**

Aucune

**10. Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**GEHRIG**GROUP  
Professional Solutions

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

Aucune information disponible.

## 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

## 10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Tenir à l'écart de:

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                                           |
|---------------------|-------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE )     |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                            |
| Espèce :            | Rat                                       |
| Dose efficace :     | 2000 mg/kg                                |
| Méthode :           | OCDE 423                                  |
| Paramètre :         | DL50 ( ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 77-92-9 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                            |
| Espèce :            | Rat                                       |
| Dose efficace :     | 9999.99 mg/kg                             |

##### Toxicité dermique aiguë

|                     |                                       |
|---------------------|---------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ) |
| Voie d'exposition : | Dermique                              |
| Espèce :            | Lapin                                 |
| Dose efficace :     | 2000 mg/kg                            |
| Méthode :           | OCDE 402                              |

##### Toxicité inhalatrice aiguë

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| Paramètre :          | DL50 ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ) |
| Voie d'exposition :  | Inhalation                            |
| Espèce :             | Rat                                   |
| Dose efficace :      | 1600 mg/l                             |
| Temps d'exposition : | 4 h                                   |
| Méthode :            | OCDE 403                              |

### 11.4 Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. Irritant pour les yeux. Inhalation: en cas de hautes concentrations - irritation des muqueuses. Après l'ingestion : provoques des brûlures à la bouche, gorge, membrane muqueuse, oesophage, estomac, intestin.

#### Observation diverses

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

|                      |                                                |
|----------------------|------------------------------------------------|
| Paramètre :          | LC50 ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE )          |
| Espèce :             | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson |
| Dose efficace :      | 2.5 mg/l                                       |
| Temps d'exposition : | 96 h                                           |

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| Paramètre :          | EC50 ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ) |
| Espèce :             | Daphnia magna (puce d'eau géante)     |
| Dose efficace :      | 1.5 mg/l                              |
| Temps d'exposition : | 48 h                                  |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

|              |                                                                              |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :  | Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ) |
| Valeur:      | > 60 %                                                                       |
| Période:     | 28 Tage                                                                      |
| Évaluation : | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).                          |
| Méthode :    | OECD 301B                                                                    |
| Paramètre :  | Substance active au bismuth ( AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE )                 |
| Valeur:      | >= 90 %                                                                      |
| Méthode :    | OECD 301E                                                                    |

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004, resp. Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques 814.81 (ORRChim): Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Les eaux résiduaires provenant de l'usage peuvent être jetées dans les égouts après séparation des solides et avec neutralisation précédente. En cas de rejet de produits acides ou alcalins dans les égouts, veiller à ce que le pH de l'eau rejetée soit compris entre 6.5 et 9. Les modifications de pH peuvent en effet causer des dégâts dans les canalisations d'eau usée et dans les stations d'épuration biologiques. Les directives locales sont applicables en priorité.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination du produit/de l'emballage

Des résidus de produit sont considérés en tant que déchets spéciaux et sont par l'étiquette « déchets spéciaux » et le code de déchets à marquer. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

EU: Code de déchets (2008/98/EG): 20 01 14\* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 14 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 52102 Acides inorganiques

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Aucune information disponible.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information disponible.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information disponible.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Aucune information disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune information disponible.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

### 16. Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun · Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 12. Informations écologiques · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique (WGK)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

Nom commercial du produit :

**Aqualyt San-Forte**

Révision : 05.02.2020

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 11.03.2020

---

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                 |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---